

Iran : L'échec de **la loi sur la croissance démographique** malgré la répression des femmes

La « Loi du rajeunissement de la population » en Iran
face aux droits humains des femmes



Un regard sur une politique coûteuse et inefficace



Iran : L'échec de la loi sur la croissance démographique malgré la répression des femmes

Copyright©2025 par la Commission des femmes du Conseil national de la résistance iranienne (CNRI)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Une publication de la Commission des femmes du Conseil national de la Résistance iranienne

Août 2025

ISBN: 978-2-35822-040-8

Table des matie' res

3	Pourquoi la population iranienne vieillit et décline-t-elle ?
5	Augmentation des avortements clandestins à un million par an malgré la criminalisation
6	Violation des droits à la santé sexuelle et reproductive
7	Violation du droit des femmes au travail et à la participation sociale
8	Violation de l'autonomie et des libertés des femmes par des politiques d'incitation centrées sur les hommes
9	Impacts de classe et régionaux sur les femmes
11	La naissance annuelle de 50 000 enfants handicapés et le fardeau écrasant pour les mères et les familles
13	La promotion du mariage des enfants sous prétexte de croissance démographique
15	Une défaite inévitable

Iran : L'échec de la loi sur la croissance démographique malgré la répression des femmes



Un regard sur une politique coûteuse et inefficace

La « Loi du rajeunissement de la population » en Iran face aux droits humains des femmes

À la suite d'une directive émise en mai 2013 par le Guide suprême des mollahs, Ali Khamenei, pour accroître les naissances, la « Loi sur la protection de la famille et rajeunissement de la population » a été adoptée en 2021 par le Parlement iranien. L'objectif affiché de cette loi était d'augmenter le taux de fécondité et de contrer le déclin démographique en soutenant les familles. Cependant, la réalité est bien différente. De nombreuses dispositions de ce texte – en particulier celles relatives à la santé reproductive, à l'emploi et aux libertés personnelles des femmes – violent les droits humains reconnus au niveau international.

Pour Khamenei et le régime, la question de la population ne repose sur aucune base humanitaire nationale. Son véritable objectif est d'accroître son pouvoir régional. Marzieh Vahid Dastjerdi, secrétaire du Quartier général de la population du régime, a reconnu cette vision sécuritaire : « Lorsqu'un pays compte 30 millions d'habitants et son voisin 300 millions, l'équilibre des forces est rompu. » (quotidien Arman-e Emrooz – 20 mai 2025)

Le caractère anti-national et anti-populaire de cette loi se manifeste dans son recours à la contrainte et à la répression, au lieu d'un soutien étatique réel – au prix de la santé et de l'avenir des femmes. La croissance démographique ne peut être imposée, et après quatre ans de mise en œuvre, l'échec de cette politique est ouvertement reconnu par les experts et médias affiliés au régime.

1. Pourquoi la population iranienne vieillit et décline-t-elle ?

Les intérêts des femmes, les problèmes familiaux et les principes sociaux – conditions essentielles à l'atteinte d'une population jeune, objectif de ce plan – ont été totalement ignorés lors de la rédaction et de l'adoption de la loi du rajeunissement de la population.

Le célibat permanent chez les jeunes, surtout les femmes

Le sociologue Hossein Moltafet déclare : « Actuellement, l'un des problèmes est le célibat permanent des jeunes, surtout des femmes. Dans de telles circonstances, au lieu de se focaliser sur les naissances, les politiques devraient d'abord faciliter le mariage des jeunes. L'emploi et des dizaines d'autres facteurs bloquent le mariage. Nous devons créer des conditions et fournir les ressources nécessaires. » (ISNA – 18 mai 2025)

Domages sociaux, raréfaction des ressources et manque de soutien social

Sepehr Karami, chercheur en études démographiques, note : « N'avoir qu'un enfant ou pas du tout reflète des dommages structurels dans trois domaines – économique, culturel et social. Une étude menée auprès de 33 couples à Téhéran a identifié les principales causes de

L'économie en faillite des mollahs : la principale cause du déclin démographique

90% des personnes interrogées ont cité les raisons suivantes pour expliquer leur refus d'avoir des enfants :

1 Inquiétude concernant l'avenir de leurs enfants



2 Difficultés économiques

3 Insuffisance de revenus



4 Absence de logement et d'espace de vie adéquat



l'absence d'enfants : une société dangereuse, des traumatismes personnels comme les dommages sociaux, des expériences parentales négatives, le nihilisme, la raréfaction des ressources naturelles et l'absence de soutien social. »

Il ajoute : « L'autonomisation économique des jeunes doit passer par des emplois stables et des opportunités de revenus durables, et non par des incitations financières temporaires. L'expérience montre que les simples incitations financières ne permettent pas d'augmenter durablement le taux de natalité, mais créent une dépendance économique, renforcent le désespoir social et aggravent l'insécurité financière – contrecarrant ainsi les objectifs démographiques. Plus important encore, les politiques basées sur les incitations permettent aux institutions décisionnelles d'échapper à leur responsabilité fondamentale : fournir les bases structurelles d'un véritable développement économique durable. Cette approche marginalise la nécessité d'étendre les infrastructures d'emploi et de justice économique, au profit d'aides ponctuelles en espèces. » (IRNA – 10 avril 2025)

Crise économique, revenus et logements insuffisants

Le théoricien du régime Abbas Abdi écrit : « Le problème fondamental se manifeste sous diverses formes : désespoir, émigration, désengagement politique et électoral, ainsi que baisse des mariages et des naissances. Sans aller au-delà de la question de la natalité, nous ne pourrions résoudre aucun problème. Les quatre principales raisons citées par 70 à 90 % des personnes interrogées pour ne pas vouloir d'enfants sont : les inquiétudes quant à l'avenir de l'enfant, la pression financière, l'insuffisance des revenus et l'absence de logement adapté. Par conséquent, le problème est d'abord économique – rien d'autre. Les prêts pour le mariage ou la naissance ne résolvent rien. » (Etemad – 21 mai 2025)

Marzieh Vahid Dastjerdi a également reconnu que, selon une enquête démographique menée en 2024, 77,7 % des Iraniens mariés âgés de 20 à 50 ans ne souhaitent pas avoir plus d'enfants. Les principales raisons invoquées sont : les inquiétudes pour l'avenir de l'enfant, le manque de revenus suffisants et l'inadéquation du logement. (Etemad – 20 mai 2025)

Jafar Ghaem Panah, vice-directeur exécutif du président du régime, a lui aussi admis : « De telles politiques non seulement ne stimulent pas la population, mais se retournent contre leur objectif en imposant des coûts aux familles. » Il a reconnu que les politiques exécutives en matière de population sont vouées à l'échec. (Javan – 20 mai 2025)

2. Augmentation des avortements clandestins à un million par an malgré la criminalisation

L'article 58 de la loi sur la croissance démographique limite la distribution des médicaments liés à l'avortement au seul système du ministère de la Santé, criminalisant leur vente sur le marché libre. L'article 59 confie leur application au ministère du Renseignement et à la Force de sécurité de l'État (SSF) (IRNA – 23 janvier 2025). Malgré cela, Eqtesad 24 rapporte que 350 000 à 700 000 avortements sont pratiqués chaque année en Iran — 95 % d'entre eux illégalement. « 90 % ont lieu au sein de la famille, 60 % à domicile et 30 % par des médecins ou des pharmaciens. Les avortements dangereux résultent du manque d'accès aux services de santé légaux, ainsi que des pressions économiques et sociales. Les répressions sécuritaires réduisent la confiance du public

dans le système de santé et dissuadent les femmes de chercher de l'aide, les poussant vers les marchés clandestins. L'approche sécuritaire du ministère de la Santé gaspille les opportunités de sensibilisation et augmente au contraire la pression mentale et sociale, ce qui accroît la mortalité maternelle. Les répressions touchent particulièrement les femmes vulnérables — à faibles revenus ou jeunes — qui évitent les cliniques par peur et se tournent vers des méthodes dangereuses. » (Eqtesad 24 – 29 janvier 2025) Sepehr Karami estime que le nombre réel d'avortements pourrait atteindre un million par an, chaque intervention coûtant aux familles entre 4 et 5 millions de tomans (IRNA – 23 janvier 2025).



77,7 % des personnes mariées ne souhaitent pas avoir d'enfants

Les politiques gouvernementales ne favorisent pas la croissance démographique ; elles produisent en réalité l'effet inverse.

3. Violation des droits à la santé sexuelle et reproductive

L'un des aspects les plus préoccupants de la loi sur la croissance démographique est la restriction sévère de l'accès des femmes aux services de santé reproductive. Elle interdit la publicité, l'éducation et la distribution gratuite de contraceptifs, limite les cas d'avortement légal et prive les mères des examens prénataux de routine, sacrifiant ainsi la santé physique et mentale des femmes, ainsi que celle des nouveau-nés. La loi encourage également les grossesses à risque et les mariages d'enfants. Cette loi viole l'article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui garantit aux femmes un accès égal aux services de santé, en particulier en matière de planification familiale.¹ Elle contredit également les dispositions clés du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui garantit le droit des individus à décider librement du nombre d'enfants, de l'espacement des naissances et de l'accès aux informations et services correspondants.² Jafar Ghaem Panah a reconnu : « Certains voulaient interdire les dépistages prénataux pour encourager davantage de naissances, une mesure qui contredit clairement la science médicale et les droits fondamentaux des familles » (Javan – 20 mai 2025).



Suppression de la mention "grossesse à risque" pour les mineures et les femmes de plus de 35 ans

Le ministère de la Santé a retiré la grossesse avant 18 ans et après 35 ans de la liste des grossesses à risque, malgré le consensus médical qui les considère comme telles. Cette politique ignore les dangers pour les mères et les enfants et favorise les mariages précoces et les grossesses adolescentes, avec de graves conséquences sur la santé physique, mentale et sociale des jeunes filles. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les grossesses avant 19 ans augmentent les risques d'éclampsie, d'endométrite et d'infections systémiques. Les bébés sont plus susceptibles d'être prématurés, de souffrir d'insuffisance pondérale et de graves problèmes de santé. Les femmes de plus de 35 ans présentent un risque accru de fausse couche, d'anomalies chromosomiques, de diabète gestationnel, d'hypertension artérielle et sont plus susceptibles de devoir subir une césarienne (Etemad – 16 octobre 2024).

Augmentation des avortements clandestins

350 000 à 700 000 avortements sont pratiqués chaque année en Iran
Estimation non officielle à un million par an.

4. Violation du droit des femmes au travail et à la participation sociale

En vertu de la loi du rajeunissement de la population, des avantages professionnels tels que la priorité d'embauche sont accordés aux hommes mariés avec enfants, limitant de fait les opportunités d'emploi pour les femmes. De plus, l'État ne fait pas respecter le droit au congé maternité, ce qui conduit à de nombreux licenciements de femmes enceintes et à la réticence des employeurs à embaucher des femmes mariées par crainte d'une grossesse. Ces politiques violent l'article 11 de la CEDAW, qui interdit explicitement toute discrimination à l'emploi fondée sur la grossesse ou les responsabilités maternelles. Elles enfreignent également le principe d'égalité des chances énoncé à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.⁴ Les témoignages montrent que de nombreux couples mariés depuis 5 à 10 ans ne souhaitent pas avoir d'enfants. Interrogés sur les raisons, ils répondent : « Nous avons eu beaucoup de mal à obtenir cet emploi, et nous avons peur de le perdre si nous avons un enfant. Même si nous le voulions, nous n'avons aucune sécurité professionnelle et nous ignorons ce qu'il adviendra à notre retour de congé maternité. » (Etemad – 22 mai 2025). Selon les statistiques de la Banque mondiale, l'Iran a le plus faible taux de participation des femmes à la population active parmi ses voisins, après l'Afghanistan et l'Irak. En 2024, ce taux a baissé d'un point de pourcentage par rapport à 2023, atteignant seulement 13,1 %. L'augmentation du coût de la garde d'enfants contraint également de nombreuses femmes à choisir entre maternité et emploi. En conséquence, elles doivent surmonter d'importants obstacles juridiques et économiques pour accéder au marché du travail (Donya-e-Eqtasad – 12 juillet 2025).



Nous avons peur de perdre notre emploi si nous avons un enfant

5. Violation de l'autonomie et des libertés des femmes par des politiques d'incitation centrées sur les hommes

La loi sur la croissance démographique applique des politiques d'incitation et de sanction qui accordent des avantages aux hommes, faisant d'eux un instrument de coercition pour pousser les femmes à des maternités forcées. Cela est d'autant plus préoccupant que l'article 1105 du Code civil désigne l'époux comme chef de famille, lui conférant de facto un pouvoir sur sa femme.

Ces politiques contredisent l'article 16 de la CEDAW, qui garantit le droit des femmes de choisir librement leur conjoint, ainsi que le nombre et l'espacement des enfants.⁵ Elles violent aussi l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui garantit la liberté et la sécurité personnelles.⁶

En vertu des lois actuelles, les femmes perdent leur indépendance et leurs droits après le mariage, tombant sous la tutelle de leur mari. Pour la plupart de leurs démarches personnelles ou juridiques, elles doivent obtenir son autorisation. Les femmes instruites et modernes, attachées à leur autonomie, assimilent de plus en plus le mariage à un contrat d'esclavage et préfèrent rester célibataires.

En matière de maternité, la mère n'a aucun droit légal sur son enfant. Conformément à l'article 21 de la Constitution, l'enfant est légalement sous la tutelle du père. Le père et le grand-père paternel détiennent l'autorité légale pour prendre les décisions concernant l'avenir de l'enfant.

Violation du droit des femmes à l'emploi et à la participation sociale



Craignant de perdre leur travail, de nombreuses femmes renoncent au mariage et à la maternité.



La loi sur la croissance démographique accorde des privilèges comme la priorité à l'emploi pour les hommes mariés ayant des enfants—restreignant ainsi l'accès à l'emploi pour les femmes.

6. Impacts de classe et régionaux sur les femmes

Absence de soutien nutritionnel pour les mères pauvres

La mise en œuvre de cette loi a eu des conséquences particulièrement graves pour les femmes à faible revenu, les femmes vivant dans des régions sous-développées et les ouvrières. Ces femmes n'ont souvent pas accès à l'éducation ni aux services de santé, ce qui entraîne une augmentation de la mortalité maternelle et des grossesses à risque.

Alors que l'Objectif 3 des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) appelle à une couverture sanitaire universelle, et que l'Objectif 5 promeut l'égalité des sexes et l'accès aux droits reproductifs, cette loi aggrave les inégalités de genre et de classe dans l'accès à ces droits.⁷ Même le soutien maternel limité promis dans certains articles de cette loi n'est pas appliqué.

Ahmad Esmaeilzadeh, directeur du Bureau de la nutrition communautaire du ministère de la Santé, a reconnu que l'article 24 de la loi — qui impose la fourniture de colis alimentaires et d'hygiène aux femmes enceintes et allaitantes — n'a jamais été appliqué (Agence ILNA – 9 mai 2025).

La distribution de compléments essentiels comme le calcium, le fer, l'acide folique et les multivitamines, qui devraient être donnés du mois précédant l'accouchement jusqu'à quatre mois après, a été complètement arrêtée. À Saravan (province du Sistan-et-Baloutchistan) — une région défavorisée au faible niveau d'infrastructures — ces suppléments ne sont pas distribués depuis cinq ans. Une travailleuse de

santé dans les zones rurales d'Izeh (province du Khouzistan) confirme des conditions similaires.

La professeure Tayebah Samiee-Zadeh Toosi, de l'Université des sciences médicales d'Iranchahr, explique : « Les femmes enceintes ne peuvent pas se permettre ces compléments, ni même les articles de base pour leurs nourrissons comme les couches, le lait maternisé et le savon. Si nous parlons d'augmenter la population, nous devons aussi tenir compte de ces réalités. »

Un membre d'une ONG locale ajoute que la distribution de compléments est souvent interrompue en raison de la contrebande, comme c'est le cas pour le lait maternisé et ses ingrédients (ILNA – 9 mai 2025).

Malnutrition des mères et des enfants dans les régions défavorisées

Dans ces zones sous-développées, les filles sont mariées alors qu'elles sont encore enfants, et souvent enceintes immédiatement. Avant même que leur corps n'ait le temps de se remettre d'une grossesse, elles se retrouvent piégées dans un cycle de grossesses, d'allaitement, de travaux ménagers et de privation de sommeil.

Une étude gouvernementale menée en 2022 sur l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines d'Iran a révélé que 55 % des habitants souffrent de pauvreté alimentaire. Dans le Sistan-et-Baloutchistan, les taux de malnutrition sont deux fois supérieurs à la moyenne nationale, et même les aliments de base sains sont inaccessibles, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants.

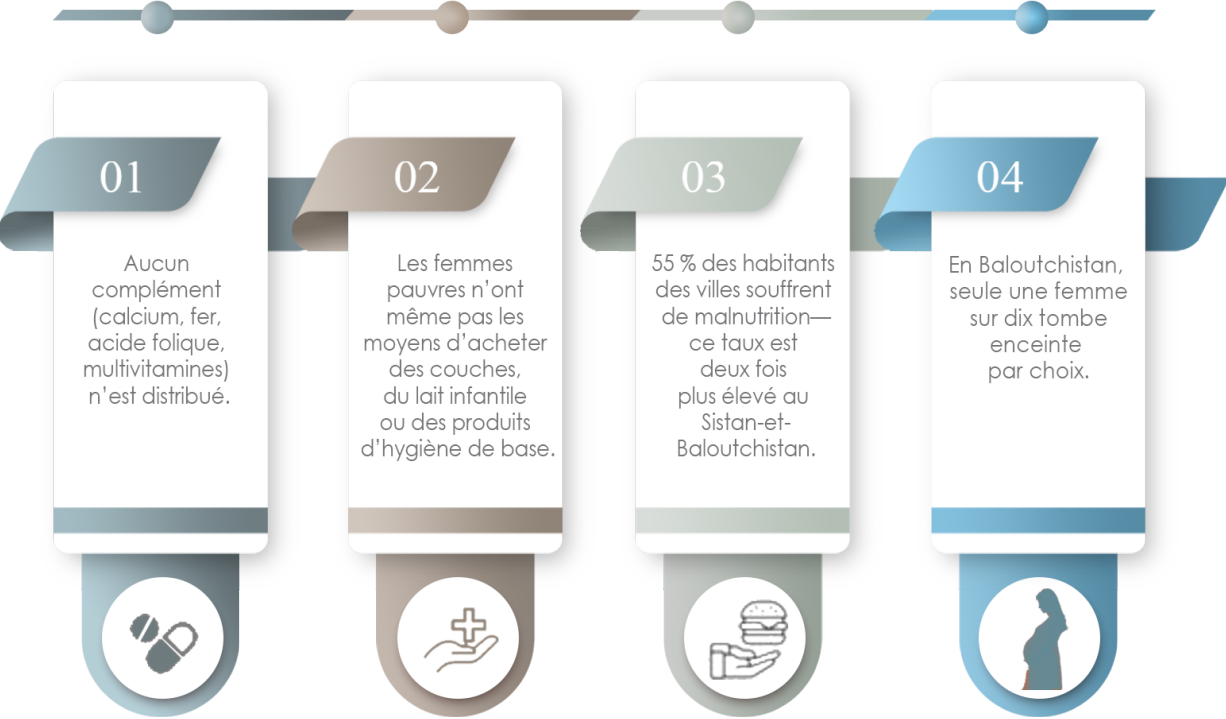
Malgré un taux élevé de croissance démographique dans cette province, les incitations à la natalité sont sans effet pour les

femmes subissant des grossesses répétées dès l'âge de 15 ans. Ces femmes sont extrêmement affaiblies physiquement (ILNA – 9 mai 2025). Les carences en nutriments — comme le fer, la vitamine D et le calcium — pendant la grossesse peuvent entraîner des complications telles que des naissances prématurées, un faible poids à la naissance et des troubles du développement. Une part importante des femmes enceintes dans les régions défavorisées souffre d'anémie ferriprive. Selon la docteure Sima Sobhani : « Même les compléments destinés aux nouveau-nés ne sont plus distribués. Ici, les filles se marient et tombent enceintes à 14 ans. Après l'accouchement, les femmes donnent la plus grande partie de leur nourriture à leurs enfants et à leur mari, et mangent très peu elles-mêmes. La carence en calcium est si grave qu'elle entraîne des maladies chroniques. Le poisson,

la viande rouge et blanche, les légumineuses et les noix ont disparu des tables de nombreuses familles, surtout dans les régions pauvres comme le Baloutchistan. La thalassémie mineure est très répandue dans le Sistan-et-Baloutchistan. Il est rare de trouver une femme enceinte ici qui reçoive tous les groupes alimentaires et suppléments nécessaires. » La docteure Sobhani conclut : « La plupart des grossesses ici sont à haut risque et les femmes ne devraient pas être enceintes du tout, mais elles n'ont pas accès aux contraceptifs. Leur vie et celle de leurs bébés sont en danger. Parmi les femmes enceintes que je vois, peut-être seulement 2 sur 10 ont planifié leur grossesse. Beaucoup ne se sont pas remises de leur précédent accouchement. Certaines ont déjà plusieurs jeunes enfants et ont perdu leur mari par décès ou divorce, luttant seules pour subvenir à leurs besoins » (ILNA – 9 mai 2025).

Absence de distribution de compléments nutritionnels pour les mères démunies

La loi sur la croissance démographique a accentué les inégalités de genre et de classe.



7. La naissance annuelle de 50 000 enfants handicapés et le fardeau écrasant pour les mères et les familles

Une autre conséquence de cette loi inhumaine est la naissance chaque année de milliers d'enfants handicapés, dont la prise en charge impose un lourd fardeau économique et psychologique aux mères. Ce fardeau est particulièrement lourd pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté, qui constituent la majorité de la population iranienne. Selon les médias officiels, 50 000 enfants atteints de troubles génétiques naissent chaque année en Iran. Les associations médicales affirment : « Il n'y a pas de médicaments, pas d'équipements et pas d'argent. Pourtant, les législateurs se sont réunis et ont signé cette loi. » La loi sur la croissance démographique a été adoptée en novembre 2021, et dès l'été 2022, l'interdiction du dépistage prénatal a été officiellement appliquée (Hammihan – 22 février 2025). Selon l'article 53 de cette loi, le ministère de la Santé est tenu, dans les trois mois suivant son entrée en vigueur, de supprimer toutes les directives relatives à la grossesse et à la santé materno-fœtale susceptibles d'encourager l'avortement, sauf si la vie de la mère est en danger. En conséquence, les kits de dépistage prénatal ont été retirés, les outils contraceptifs supprimés des centres de santé et le personnel médical interdit de recommander des dépistages. Des sanctions ont été imposées en cas de violation. Autrement dit, si un médecin généraliste, sur la base de ses connaissances médicales et du serment d'Hippocrate, conseille à une mère de faire un dépistage pour la santé

de son bébé, il est considéré comme criminel. Sirous Zainali, président de l'Association de biotechnologie du ministère de la Santé, déclare : « Parfois, pour éviter des ennuis, les professionnels de santé s'abstiennent de donner la moindre recommandation. Parfois, les règlements imposés sont encore plus stricts que les lois elles-mêmes. C'est aussi le cas ici. En raison des conditions économiques difficiles, les gens préfèrent ne pas avoir d'enfants. Peu importe les incitations, cela ne mène pas à une augmentation de la population. D'un autre côté, le gouvernement et le parlement n'ont pas respecté leurs engagements concernant la loi du rajeunissement de la population. » Près de trois ans après l'application de cette loi, les naissances de bébés atteints de trisomie 21, de dystrophie musculaire, de VIH, d'amyotrophie spinale (SMA) et d'hémophilie ont augmenté. Ramak Haidari, directrice de l'Association de la dystrophie, affirme : « La limitation du dépistage prénatal a certainement entraîné une augmentation des naissances d'enfants atteints de maladies génétiques. » Elle ajoute : « Actuellement, des familles ayant déjà un enfant handicapé tombent à nouveau enceintes sans aucune mesure préventive. On estime que de 3 000 à 5 000 personnes dans le pays sont atteintes de SMA » (Hammihan – 22 février 2025). Saeed Azamian, directeur de l'Association SMA, précise : « Malgré le nombre élevé de porteurs, aucun dépistage n'est effectué. Le coût d'un test SMA est d'environ 5 à 7 millions de toman.

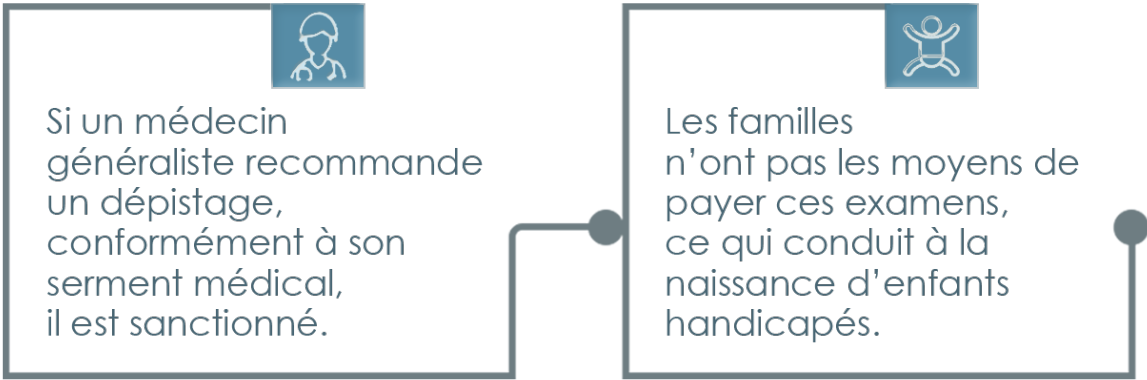
Lorsque nous avons demandé au ministère de la Santé d'agir, ils ont répondu qu'ils n'avaient pas les fonds. Quand nous avons souligné que le coût est minime comparé au traitement, ils ont répondu qu'il ne fallait pas inquiéter les couples voulant avoir des enfants, de peur qu'ils renoncent. Environ 200 nouveaux patients atteints de SMA sont enregistrés chaque année dans le pays. Ce chiffre n'inclut pas ceux qui meurent dans les premiers mois de vie » (Hammihan – 22 février 2025).

Ahmad Ghavidel, directeur exécutif de la Société iranienne d'hémophilie, indique : « 14 000 patients hémophiles sont recensés dans le pays. La sensibilisation du public à la transmission de l'hémophilie a cessé depuis l'adoption de la loi du rajeunissement de la population. La limitation du dépistage peut accroître divers handicaps, surtout dans un pays où les mariages entre cousins sont encore

fréquents. Dans le Khorassan du Sud, la plupart des familles ayant un enfant hémophile ont eu un autre enfant également atteint. Quand j'ai demandé pourquoi, ils m'ont répondu : "Parce qu'ils nous donnent un terrain, ils nous donnent une voiture." Avec le temps, la situation empire. Dans les 10 prochaines années, cette question créera une crise » (Hammihan – 22 février 2025).

La conseillère génétique Narges Chayideh déclare : « Le principal problème pour les tests génétiques est leur coût. Aucune compagnie d'assurance ne les prend en charge. Les familles ayant un enfant handicapé ne peuvent pas se permettre ces tests. Même pour les familles de classe moyenne, le prix est trop élevé — atteignant parfois jusqu'à 40 millions de tomans pour un seul test » (Hammihan – 22 février 2025).

En raison de l'interdiction du dépistage prénatal,
**50 000 enfants naissent chaque année
avec un handicap en Iran**



La loi sur la croissance démographique favorise les mariages d'enfants

Après le Yémen et le Nigeria, l'Iran est le pays où l'âge légal du mariage pour les filles est le plus bas.

Selon la loi du régime clérical, l'âge légal du mariage pour les filles est fixé à 13 ans—et peut être inférieur avec l'accord d'un juge et du père.



Un vice-ministre de la Santé du régime a déclaré : « Nous devons nous concentrer davantage sur la baisse de l'âge du mariage, l'augmentation des naissances et la réduction de l'écart d'âge entre les enfants. »

8. La promotion du mariage des enfants sous prétexte de croissance démographique

Avec un âge légal du mariage pour les filles fixé à 13 ans, l'Iran se classe en pratique au troisième rang mondial des pays ayant l'âge légal du mariage le plus bas. Des mariages à un âge encore plus jeune sont même autorisés légalement avec le consentement du tuteur et une décision du tribunal (article 1041 du Code civil). Ce cadre juridique entraîne de nombreux mariages précoces, souvent décidés par les tuteurs, exposant les jeunes filles à de multiples dangers. Le problème est aggravé par les soi-disant incitations économiques, telles que les prêts au mariage accordés aux hommes. Selon la sociologue Fatemeh Mousavi Viayeh, « plus de 90 % de ces mariages sont forcés et prédéterminés. Le père choisit le mari de sa fille et, après avoir conclu un accord avec l'homme et sa famille, il amène sa fille adolescente à la

cérémonie de mariage. Dans la plupart des cas, l'écart d'âge entre la jeune fille et son mari dépasse dix ans. En droit national, l'âge légal de la majorité et de la gestion de ses biens est fixé à 18 ans. Comment une fille de 15 ans, qui ne peut ni ouvrir un compte bancaire, ni vendre ses biens, ni voter, pourrait-elle être considérée comme suffisamment mature, intellectuellement et émotionnellement, pour choisir un partenaire de vie ? Comment une personne de moins de 18 ans, qui n'a pas le droit légal d'intenter un procès ou de demander le divorce, pourrait-elle être jugée apte à signer un acte de mariage ? Comment pouvons-nous être certains de son consentement à ce mariage ou de la stabilité de cette union ? » (ILNA – 18 février 2025)

Mousavi ajoute : « Lorsque les difficultés économiques s'aggravent, que la pauvreté s'étend

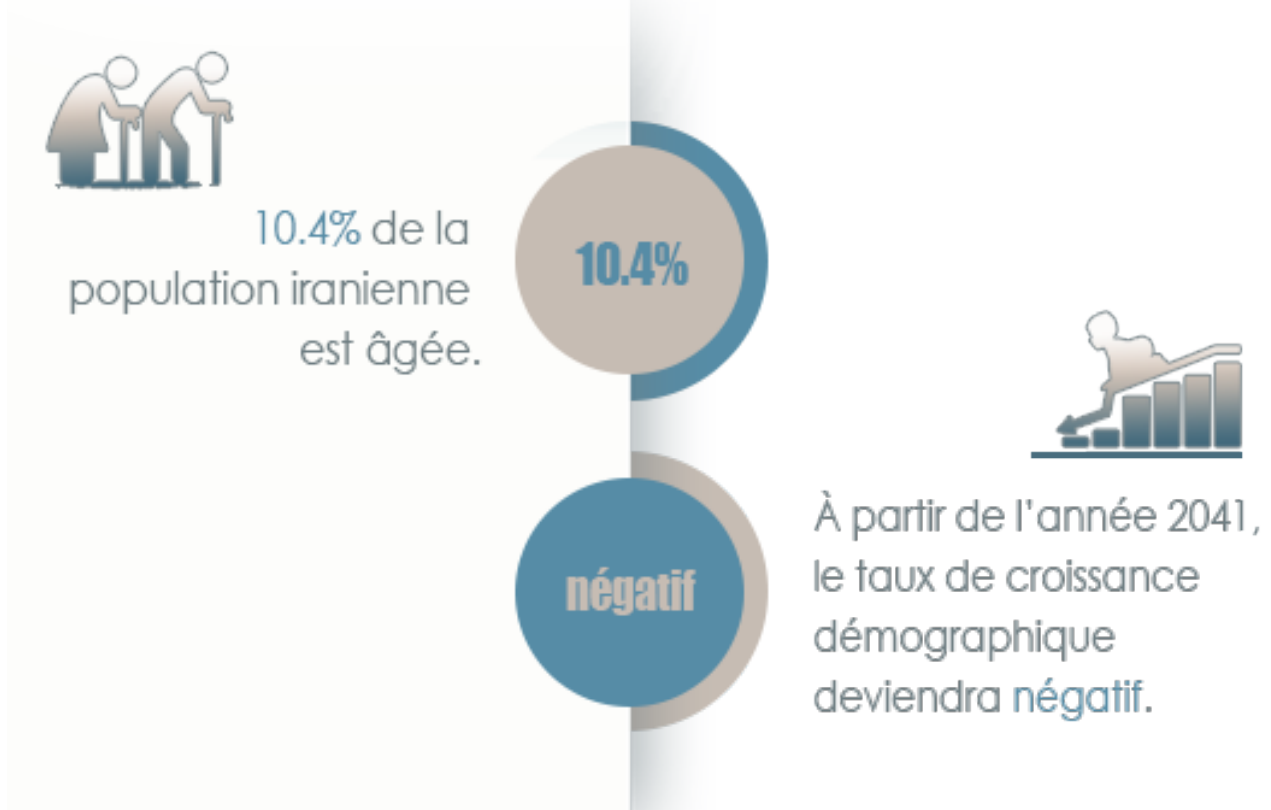
et que l'inflation explose, nous assistons à une vague de mariages d'enfants. Dans le mariage des enfants, il existe un cercle vicieux : mariage précoce, éducation limitée, forte fécondité et pauvreté. Aujourd'hui, les décideurs politiques soutiennent la croissance démographique et considèrent le mariage des enfants comme acceptable en raison de son taux de fécondité plus élevé, une vision qui réduit les femmes à de simples machines à enfanter. » (ILNA – 18 février 2025)

Mousavi a également souligné le manque de transparence du régime : « Les données sur ce sujet sont obsolètes. Les responsables de l'Organisation nationale d'état civil nous ont

confié avoir reçu l'ordre de ne plus publier ces statistiques. »

Alireza Raeisi, vice-ministre de la Santé, a explicitement défendu la baisse de l'âge du mariage lors d'une réunion du Siège central de coordination pour rajeunissement de la population, déclarant : « Nous devons planifier de manière à ce que le nombre de premiers et seconds enfants chez les mères devienne un objectif central. Pour cela, nous devons mettre davantage l'accent sur la réduction de l'âge du mariage, l'augmentation des taux de natalité et le resserrement de l'écart d'âge entre les enfants. » (Asriran – 9 février 2025)

Déclin démographique et vieillissement de la population



9. Une défaite inévitable

En dépit de toutes les souffrances infligées aux femmes iraniennes, le régime des mollahs a fini par reconnaître son échec dans ce domaine. En mai 2025, le Centre national des statistiques a tiré la sonnette d'alarme sur le vieillissement de la population, indiquant qu'en 2025, 8 Iraniens sur 100 avaient plus de 65 ans. Selon ses estimations, en raison de la baisse continue des taux de natalité, le taux de croissance démographique chutera à 0,72 % entre 2021 et 2026. (Etemad – 20 mai 2025)

Dans ce contexte, Marzieh Vahid Dastjerdi a également annoncé que le taux de fécondité était tombé à 1,44, bien en dessous du seuil de remplacement de 2,1, nécessaire pour maintenir la population sans croissance ni déclin. (Javan – 20 mai 2025)

Le même jour, le journal Resalat écrivait : « La tendance accélérée au vieillissement a conduit à l'adoption de la Loi sur la protection de la famille et rajeunissement de la population il y a trois ans, mais il semble que cette loi n'ait pas été très efficace. » (Resalat – 20 mai 2025)

Saleh Ghassemi, secrétaire du Centre stratégique d'études démographiques, a averti que si cette tendance se poursuit, le taux de croissance démographique de l'Iran atteindra zéro vers 2036 et deviendra négatif à partir de 2041.

Trois ans après l'adoption de la loi, les preuves s'accumulent sur l'inaction, les retards et le manque de sérieux de nombreux organismes publics à remplir leurs obligations légales. L'une des plus claires et indiscutables est l'obligation de créer et fournir des crèches sur les lieux de travail ou à proximité. Or, moins d'un quart des

institutions s'y sont conformées. Cette situation préoccupante sape non seulement la crédibilité de la loi, mais envoie aussi un message clair aux familles : le système exécutif du pays n'a toujours pas la volonté de soutenir efficacement les parents qui travaillent.

Malheureusement, bien que la Loi sur la protection de la famille et rajeunissement de la population comporte 154 articles et promesses d'incitations à la natalité, chacun assigné à une agence spécifique, les études montrent qu'une infime partie seulement a été appliquée. La fenêtre de fécondité est extrêmement étroite et se refermera dans quatre ans. Après cela, il sera beaucoup plus difficile d'inverser la tendance, car le nombre de personnes en âge de procréer chutera brutalement. (Resalat – 20 mai 2025)

Alireza Raeisi a aussi reconnu un autre aspect de cet échec : « L'âge moyen du divorce augmente et le taux le plus élevé de divorces se produit au cours des cinq premières années de mariage. Dès cette année, dans certaines provinces, le nombre de décès dépasse celui des naissances. » (Etemad – 20 mai 2025)

Mohammad-Jafar Ghaem Panah, adjoint aux affaires exécutives du président du régime, a lui aussi admis : « Le nombre de naissances est tombé sous la barre du million par an, un chiffre inédit dans l'histoire moderne du pays, avec des conséquences irréversibles dans les décennies à venir. Actuellement, les personnes âgées représentent 10,4 % de la population, mais dans 25 ans, cette proportion atteindra 26,5 %. » (Etemad – 20 mai 2025)

Du point de vue misogyne du régime, ce sont les femmes qui portent la plus grande part des souffrances liées au vieillissement et à la solitude. Selon Mojgan Rezazadeh, responsable du secrétariat du Conseil national du vieillissement, la population des femmes âgées a largement dépassé celle des hommes âgés. On prévoit qu'en 2051, le nombre de « femmes âgées vivant seules » aura triplé. Or, seulement 29 % d'entre elles disposent d'un revenu stable et défini. (IRNA – 19 janvier 2025)

Conclusion

La loi sur la croissance démographique en Iran est un exemple manifeste de la misogynie institutionnalisée du régime clérical et de l'exploitation des femmes par ce pouvoir. En examinant les titres des projets de loi relatifs aux femmes présentés au parlement des mollahs — tels que la « Loi du rajeunissement de la population et la protection de la famille », la « Protection de la famille par la promotion de la culture de la modestie et du hijab » ou encore le « Projet de loi pour préserver la dignité et soutenir les femmes et les familles » — il apparaît clairement, même sans analyser leur contenu misogyne, que ce régime ne reconnaît aucune identité propre aux femmes. Avec cette vision, il nie tout droit aux femmes, qui représentent pourtant la moitié de la



La Loi sur la croissance démographique en Iran est un exemple manifeste de la misogynie institutionnalisée du régime clérical et de l'exploitation des femmes par ce pouvoir.

population active et influente du pays, et qui jouent un rôle décisif dans tous les aspects et défis de la vie.

En Iran, sous la domination cléricale, la violation constante des droits des femmes dans tous les domaines — que ce soit par des lois misogynes, par la répression brutale dans les rues, les universités, les lieux de travail, et surtout au sein de la famille — est devenue l'une des causes profondes de la violence domestique, de la discrimination systémique et des privations inimaginables qui marquent la société et les recoins les plus cachés de la vie des femmes. La seule solution pour libérer les femmes iraniennes de cet enfer façonné par la dictature religieuse au pouvoir est le renversement rapide de ce régime misogyne et l'instauration d'une république démocratique fondée sur la séparation de la religion et de l'État et sur l'égalité entre les sexes. Cette république annoncerait l'avènement d'une société libre et égalitaire pour tous les Iraniens, fondée sur le plan en dix points de Maryam Radjavi, pierre angulaire d'un Iran démocratique et condition nécessaire à la paix et au développement dans la région et dans le monde.

Ce combat dure depuis 46 ans, mené par le peuple insurgé d'Iran, avec à sa tête les femmes iraniennes courageuses, les jeunes intrépides et les unités de résistance héroïques. Elles ont aujourd'hui un besoin urgent de votre soutien pour vaincre ce monstre à sept têtes. L'intégrisme religieux, dont le cœur bat à Téhéran, est une menace mondiale. Les femmes, les jeunes et le peuple iranien ont besoin de l'aide et du soutien de chacun pour abattre ce monstre une bonne fois pour toutes !

Note de fin

- 1. CEDAW, Article 12 – Accès aux soins de santé et aux services de planification familiale pour les femmes
- 2. Conférence internationale sur la population et le développement, Programme d'action du Caire (1994)
- 3. CEDAW, Article 11 – Interdiction de la discrimination en matière d'emploi en raison de la maternité ou de la grossesse
- 4. Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Article 23 – Droit au travail et égalité de rémunération
- 5. CEDAW, Article 16 – Droit de décider librement et de manière responsable du nombre et de l'espacement des enfants
- 6. DUDH, Article 3 – Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle
- 7. Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), Objectifs 3 et 5 – Santé et égalité des sexes



Iran : L'échec de **la loi sur la croissance démographique** malgré la répression des femmes

La « Loi du rajeunissement de la population » en Iran face aux droits

Un regard sur une politique coûteuse et inefficace

Commission des Femmes du Conseil national de la Résistance iranienne

août
2025



wncri.org/fr



@CNRIfemmes



@CNRIfemmes



ISBN 978-2-35822-040-8



9 782358 220408 >